



***Offrir un parcours d'accueil
de qualité pour les primo-
arrivants***

Christelle Sermon, directrice

OFFRIR UN ACCUEIL DE QUALITE AUX PRIMO-ARRIVANTS

1. ELEMENTS CONTEXTUELS

2. LE PARCOURS D'ACCUEIL

1. Introduction
2. Nos objectifs
3. Notre public cible
4. Nos missions
5. Parcours en deux étapes
6. Accueil en chiffres
7. Intégration: condition de séjour
8. Perspectives

3. UN LIEU D'ACCUEIL CONVIVIAL



Éléments contextuels : parcours « accueil /intégration »

➤ Région Flamande:

- ✓ *parcours d'intégration civique* (obligatoire)
- ✓ décret Communauté flamande (fév. 2003/ juin 2013) (Décret Inburgering -> [Agentschap Integratie en Inburgering](#))

➤ Région wallonne:

- ✓ *Parcours d'intégration* (obligatoire) < décret de la Région wallonne en mars 2014/avril 2016) -> [Centres régionaux d'intégration \(CRI\)](#)

➤ Bruxelles, un *parcours d'accueil* (non obligatoire)

- FR: Cocof via le décret du 18 juillet 2013 -> [BAPA \(BAPA BXL/VIA\)](#)

- NL: version adaptée (non obligatoire) du *parcours d'intégration civique* institué par la Communauté flamande (décret juin 2013) -> [BON \(Brussels Onthaalbureau voor inburgering\)](#)



Éléments contextuels – Bruxelles (COCOF)

- ✓ **Décret 18/07/2013** relatif au **parcours d'accueil pour primo-arrivants** en Région Bruxelles-Capitale (COCOF) + 2 arrêtés d'exécution
- ✓ Création de 2 Bureaux d'accueil pour primo-arrivants: BAPA BXL et (BAPA) VIA
 - ✓ **BAPA BXL asbl**, initiative de: **Ville de Bruxelles et C.P.A.S. de Bruxelles**
 - ✓ mettre en œuvre le parcours d'accueil pour primo-arrivants en RBC (FR)
- ✓ Agrément par le Collège de la COCOF : capacité d'accueil **2.000 dossiers/an/BAPA**
- ✓ Ouverture de BAPA BXL : été 2016 – inauguration en septembre 2016

LE PARCOURS D'ACCUEIL

1. Introduction et cadre légal

Le parcours d'accueil a pour objet :

- accompagner les primo-arrivants à *titre individuel*,
- de leur fournir les **informations** et le **soutien** nécessaires

afin qu'ils puissent *mener leur **vie de manière autonome** et accroître leur **participation sociale, économique et culturelle**, mais également qu'ils soient **sensibilisés aux enjeux liés à leur insertion*** en Belgique.

- ✓ Décret 18/07/2013 relatif au **parcours d'accueil pour primo-arrivants** en Région de Bruxelles-Capitale (COCOF)
- ✓ Arrêté 2014/562 du 24/10/2014 portant exécution du décret du 18 juillet 2013 (Collège COCOF)
- ✓ Arrêté 2014/1382 du 19/03/2015 relatif à la programmation des bureaux d'accueil pour primo-arrivants et modifiant l'article 29 relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants en RBC (Collège COCOF)



LE PARCOURS D'ACCUEIL

2. Nos objectifs

- Favoriser **émancipation** -> citoyens **autonomes** et responsables (**participation à la vie sociale, économique, culturelle**)
- Accéder aux dispositifs existants, obtenir des réponses à leurs **besoins fondamentaux** (santé, logement, moyens d'existence, ... -> égalité des chances)
- Acquérir des **connaissances de base nécessaires** sur le fonctionnement de la société belge et des relations sociales, ses valeurs, ses principes, etc
- Acquérir des qualifications et compétences (linguistiques, professionnelles) pour faciliter leur **insertion socio-professionnelle**

... Afin qu'ils puissent **contribuer** activement au développement d'une société démocratique ouverte, solidaire, respectueuse de la diversité et tolérante.



LE PARCOURS D'ACCUEIL

3. Notre public cible

Citoyen étranger (UE, NON UE) de plus de 18 ans

Titre de séjour de plus de 3 mois

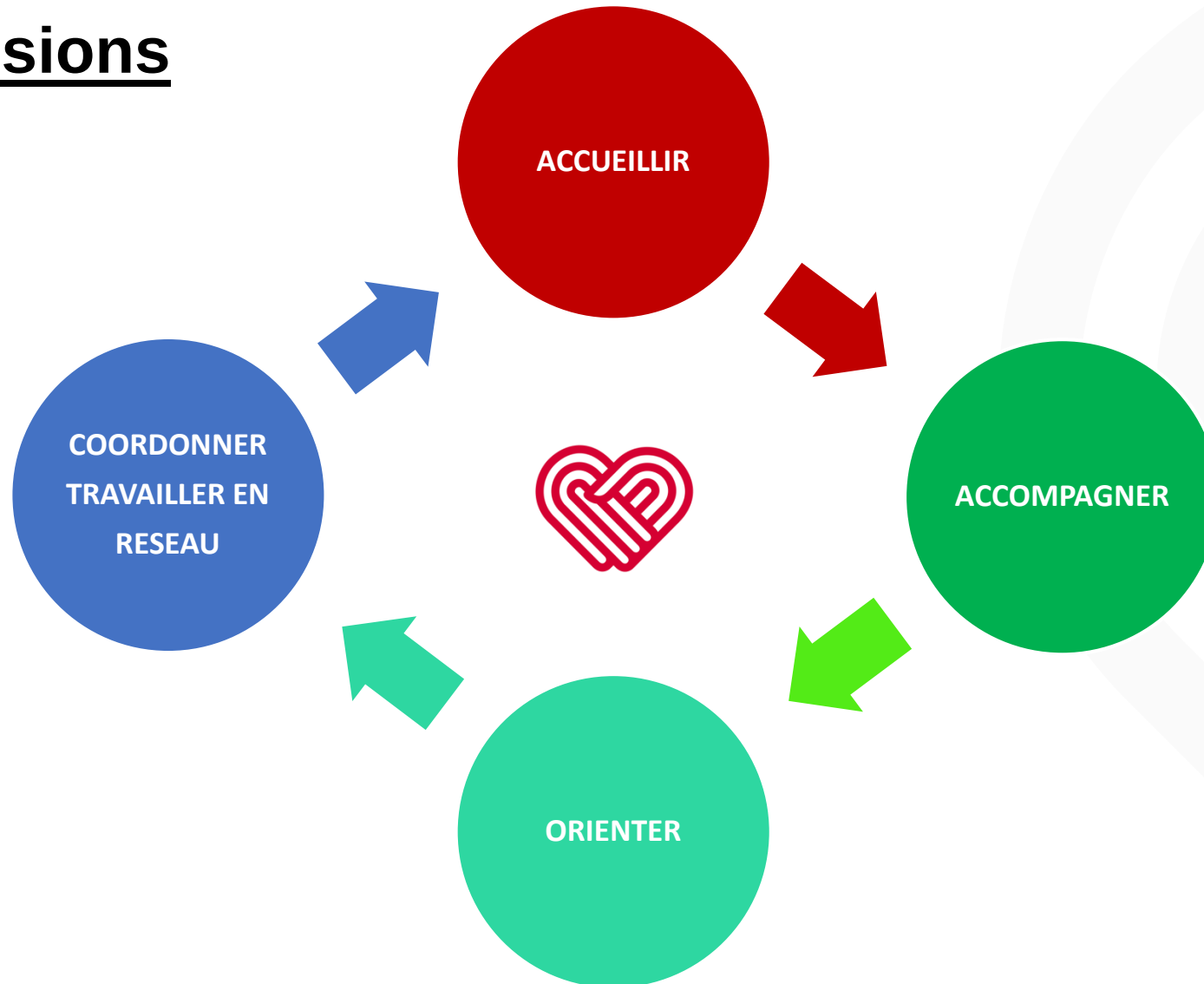
Séjour légal de moins de 3 ans en Belgique

Inscrit au registre des étrangers d'une des 19 communes de BXL



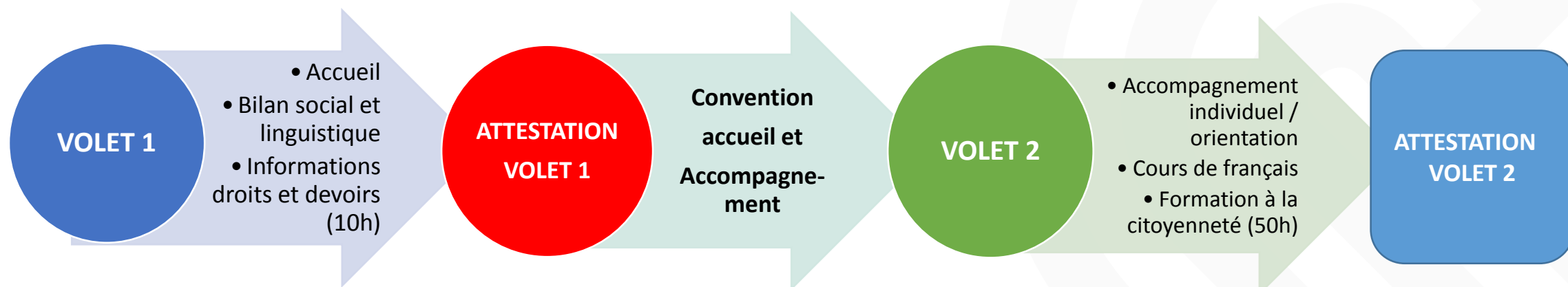
LE PARCOURS D'ACCUEIL

4. Nos missions



LE PARCOURS D'ACCUEIL

5. Parcours en deux étapes (2 volets) → **Parcours volontaire**



C'EST GRATUIT !



ACCUEILLIR

VOLET 1

✓ Accueil convivial et humain, une écoute bienveillante



- ✓ Mettre le PA **en confiance** pour exprimer ses besoins/attentes/projets
- ✓ **Langue comprise par le PA < accompagnateur social de référence**
 - pendant tout parcours d'accueil
 - ressource interne/interprétariat social

✓ Bilan social et bilan linguistique



- ✓ **Atouts, besoins** socio-économiques (emploi, logement, formation,...)/ Connaissance du **français**
- ✓ Apporter une **réponse** aux difficultés, développer un **projet de vie/ socio-professionnel**
- ✓ Orienter vers formation adéquate → niveau A2 (120 h à 1150 h)

✓ Donner des informations pertinentes et utiles pour vivre en Belgique



- ✓ Dispositifs d'**aides accessibles**
- ✓ Modules d'informations **droits/devoirs (10h) dans une langue comprise par primo-arrivant – Ind./Coll**
 - ✓ *Droits et devoirs consacrés par Constitution et CEDH, valeurs (neutralité Etat, égalité, solidarité...),*
 - ✓ *D&D: santé, logement, mobilité, emploi, formation, enseignement*



ACCOMPAGNER/ORIENTER

VOLET 2

❑ SIGNATURE D'UNE CONVENTION (PROJET)

✓ *Accompagnement individuel*

- ✓ aide, soutien et suivi aux démarches administratives
- ✓ accompagnement et orientation vers les services publics et associations spécialisées, en fonction de leur domaine de compétence (aide sociale, juridique, logement, soins de santé, jeunesse, culture, scolarité,)
 - ✓ Accompagnateur social de référence
 - ✓ Adapté aux besoins individuels du primo-arrivant, identifiés lors bilan social + volonté du PA
 - ✓ Services relais : services communaux, CPAS, réseau associatif cohésion sociale, etc

✓ Orienter bénéficiaire en vue de son insertion socio-professionnelle

- ✓ Vers acteurs de la formation et de l'emploi (Actiris, Bruxelles Formation, Mission locale, départements ISP/formation CPAS, ...)



ACCOMPAGNER/ORIENTER

VOLET 2

✓ **Formations linguistiques** -> opérateurs de formations linguistiques conventionnés par COCOF (14)

- ✓ Si des besoins ont été identifiés lors du bilan linguistique et volonté du PA
- ✓ Cours de français (Alphabétisation/ FLE) spécifiques BAPA, adaptés aux compétences du PA -> niveau A2

✓ **Formation à la citoyenneté (min.50h) -> interne BAPA BXL**

- ✓ *Histoire de la Belgique et des migrations, Organisation politique et institutionnelle, Géographie, Organisation socioéconomique, système sécurité sociale, Marché de l'emploi, ...*
- ✓ Modules participatifs, sorties institutionnelles/culturelles (Parlement fédéral, Musée, ...)

❑ **Attestation fin volet 2 -> nationalité belge**



TRAVAILLER EN RESEAU

❑ *Partenariat, collaboration au bénéfice du PA bénéficiaire:*

- ✓ Services publics bruxellois (CPAS, communes, actiris, ...)
- ✓ Réseau associatif bruxellois (selon domaine de compétence)
- ✓ Services interprétariat social (Sétis bxl,
- ✓ COCOF (pouvoir subsidiant)
- ✓ Opérateurs de formations linguistiques conventionnés par COCOF
- ✓ VIA, BON

➤ **BAPA BXL:** *Rôle de relais et de coordination des actions dans l'accueil et l'accompagnement des PA*



Accueil primo-arrivants ... en chiffres

✓ **Personnes accueillies BAPA BXL: 1.250 pers**

✓ **Genre** : 52 % Hommes - 48 % femmes

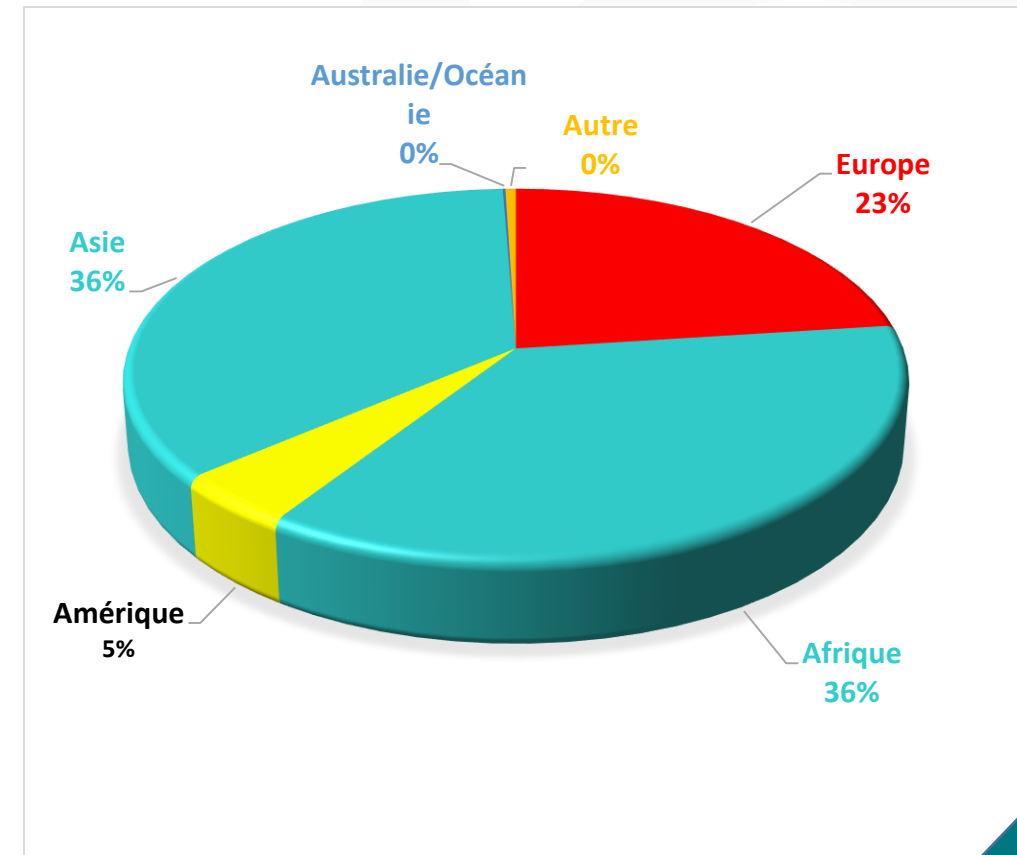
✓ **Admissibilité** (1^{er} accueil): **80 % admissible**

- Principaux motifs non admissibilité :
 - Plus de 3 ans de séjour légal: **38%**
 - Absence d'un titre de séjour : **19%**
 - Absence titre de séjour + 3 mois : **15%**

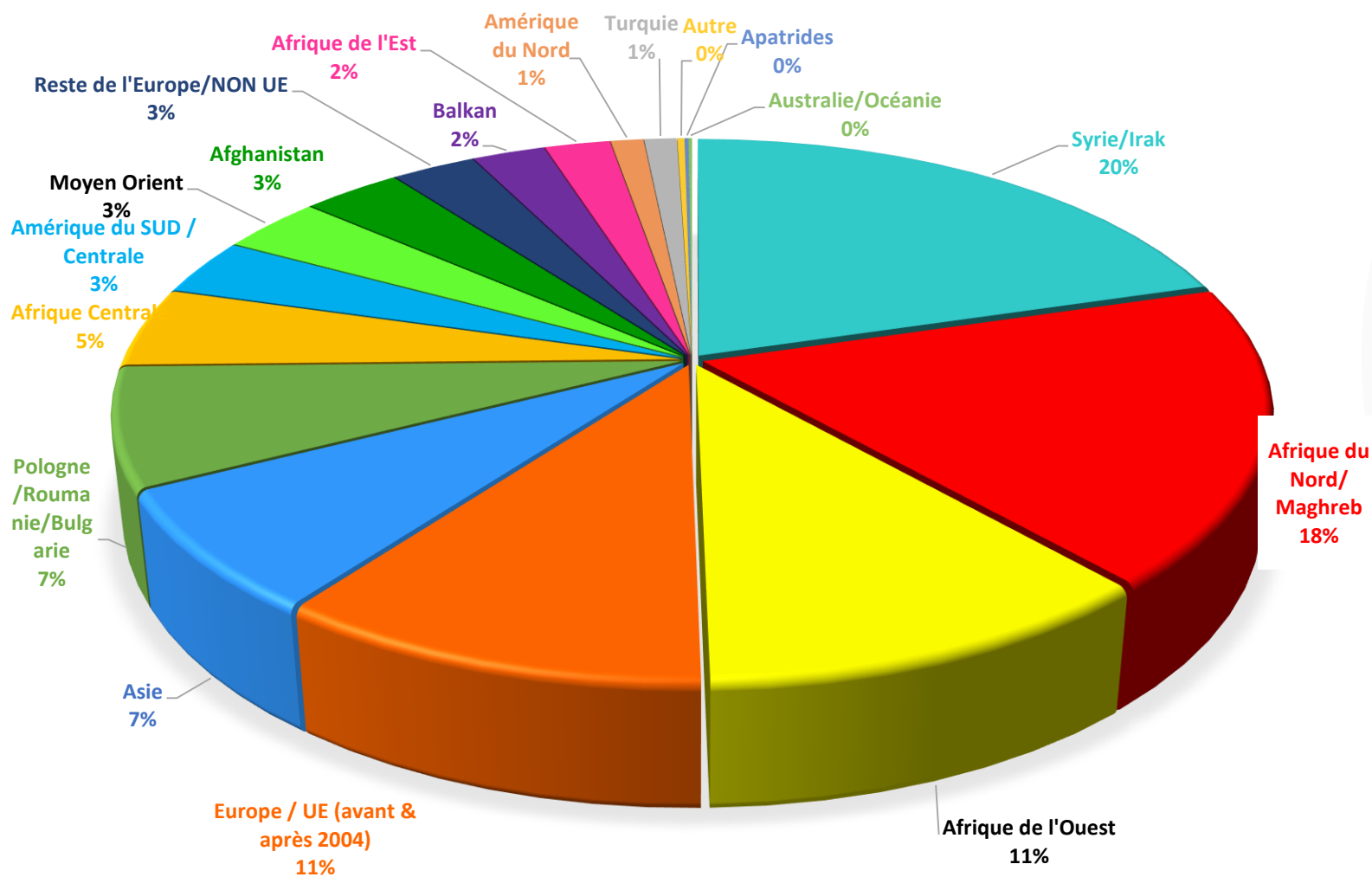
✓ **Principales catégories d'âge PA:**

- 18-24 ans : **16%**
- 25-35 ans : **39 %**
- 35-45 ans : **27 %**

• **Continents origine des PA**



Accueil primo-arrivants en chiffres - nationalités



Plus de **92** nationalités différentes.

Top 3 nationalités:

- ✓ Syrie /Irak: **20 %**
- ✓ Afrique Nord/Maghreb: **18%**
- ✓ UE: **18 %**



Accueil primo-arrivants en chiffres

✓ Modules d'informations « droits et devoirs » (volet 1)

- Langues modules : **17 langues**
- Modules par langue (%) :

- **32 %** en français
- **20 %** en arabe
- **14 %** anglais
- **34 %** (autres)

(ex. Pashto, Peul, Russe, Albanais, Roumain, Italien, Espagnol, Farsi, etc)



Formation à la citoyenneté (min. 50 h) (volet 2)

- Langues: **2 langues (FR, ARA)**



Nouvelle condition générale de séjour: intégration

☐ Art. 1^{er}/2 de la loi 15/12/1980: en vigueur le 26/01/17

☐ Lors renouvellement titre de séjour (durée limitée): prouver qu'il est prêt à s'intégrer dans la société

➤ Critère évaluation efforts d'intégration (*non cumulatifs*): appréciation et *contrôle par Office des étrangers*

✓ Suivre cours intégration (prévu par l'autorité compétente) de sa résidence principale

✓ Exercer une activité en tant que travailleur salarié/indépendant/fonctionnaire, produire diplôme, suivre formation professionnelle reconnue, connaître la langue du lieu d'inscription, participation active à la vie associative, passé judiciaire

➤ Qui concerné?

✓ demandeurs de RF avec un belge/ress. pays tiers, travailleurs ressortissants pays tiers (sauf Turcs)

✓ personnes ayant obtenu séjour pour circonstances exceptionnelles (9bis)

✓ **PAS** : demandeur d'asile, réfugiés reconnus/bénéficiaires protection subsidiaire, apatrides + autres catégories d'étrangers (étudiants, étr. UE, travailleurs turcs et leurs familles, mineurs, personnes gravement malades)

➤ Sanction: **fin droit de séjour** si pas efforts raisonnables d'intégration

➤ Impact BAPA:

• Motif : nouveau public demandeur de suivre le parcours d'accueil ?

• Nouveau besoin identifié (bilan social) -> accompagnement + orientation adapté

• Suivi (pression sur les bénéficiaires, attestation, etc)

Perspectives ... parcours d'accueil obligatoire (BXL)

❑ **11 mai 2017**: adoption **ordonnance** concernant le parcours d'accueil des primo-arrivants (Ass. réunie COCOM) ->
PAS ENCORE EN VIGUEUR

➤ Définition « primo-arrivant »:

- ✓ étranger majeur **de moins 65 ans**, qui **séjourne légalement en Belgique depuis moins de 3 ans**, **inscrit pour la première fois avec un titre de séjour de plus de 3 mois au registre national d'une commune bilingue de Bxl-capitale**

➤ Personnes obligées - personnes exemptées de l'obligation

- ✓ Personnes en situation régulière **résident en Belgique à titre temporaire pour maximum 1 an** + **membre de leur famille** dont séjour limité à celui du regroupant
- ✓ Personnes **ayant nationalité UE+** (UE+ Suisse + pays Espace Economique européen) + **membre de leurs familles** (UE+ ou non)
- ✓ Personnes **gravement malades, souffre handicap mental ou physique** (rendant impossible de façon permanente la participation ou poursuite parcours accueil)
- ✓ Personnes ayant déjà **obtenu un certificat d'intégration**
- ✓ Personnes ayant la **qualité de résident de longue durée d'un Etat UE**
- ✓ Personnes inscrites **au registre des étrangers d'une commune d'une autre région linguistique** dans laquelle ils étaient **dispensés** de l'obligation intégration
- ✓ Personnes ayant obtenu un **certificat d'études** (certificat enseignement fondamental, enseignement secondaire, supérieur)

Perspectives ... parcours d'accueil obligatoire (BXL)

➤ Contenu parcours accueil obligatoire:

✓ *Programme accueil :*

- ✓ **éval. besoins** existants des PA (notam. logement, revenus, santé, ISP, accueil enfants et enseignement, ...),
- ✓ **informations PA sur leurs droits et devoirs, acteurs responsables et mesures de soutien disponibles**

✓ Module de *cours élémentaire en FLE ou Néerlandais*

✓ *Formation sur la citoyenneté* (fonctionnement institutions, valeurs clés démocratie, rapports sociaux au sein de société)

➤ Rôle des communes (première inscription): *Information sur obligation/opérateurs/ sanctions*

➤ *Obligation d'enregistrement* auprès d'un bureau agréé

- ✓ dans **6 mois** de inscription au RE (preuve: attestation BAPA/BON)
- ✓ A défaut: sommation (mise en règle 2 mois) -> a défaut: constat refus et risque de sanction (100 euro -> 2500 euro max)

➤ Rôle Bureau accueil:

- délivrer attestation enregistrement au PA (à remettre à commune)
- signature convention intégration avec BAPA
- Délivrer attestation fin parcours (délai maximum 1 an)

Perspectives ... parcours d'accueil obligatoire (BXL)

➤ Suites du processus législatif:

- Accord de coopération entre la COCOF et la VGC (Vlaams gemeenschapcommissie) si appui sur institutions agréées
- Modalités d'exécution (arrêté exécution)

➤ Parcours obligatoire?

➤ Opportunité :

- ✓ moyen de favoriser l'accès à l'information, aux droits fondamentaux et services
- ✓ Outiller PA pour favoriser leur insertion (processus), aide, perspectives d'apprentissage

➤ Moyens:

- ✓ offre suffisante places accueil et cours langues (7.500 places : 4000 + 3500) ./ . besoins?
(11.000 – 15.000/20.000 PA hors UE)
- ✓ Moyens suffisants (budgétaires, places accueil petite enfance, ...)

➤ Public bénéficiaire: obligé/dispensé?

Comparaison parcours accueil/intégration

Tableau III-1. Récapitulatif de la comparaison des trois dispositifs

	Cocof	Wallonie	Flandre
Accompagnement individuel	Oui : limité aux thématiques identifiées en début de parcours	Oui	Oui : en théorie limité à une période d'un an
Formation linguistique	Oui : objectif A2 ; pas de limite de nombre d'heures ni de période	Oui : pas d'objectif défini ; minimum 120h, maximum 6 mois de formation	Oui : objectif A2 ; pas de limite de nombre d'heures ni de période
Information Droits et devoirs	Oui : 10h en début de parcours	Oui : en début de parcours, pas de nombre d'heures défini	Non : intégré dans la formation orientation sociale
Formation à la citoyenneté	Oui : 50h	Oui : minimum 20h	Oui : 60h
Orientation ISP	Oui : orientation vers des acteurs experts	Oui : orientation vers des acteurs experts	Oui : entre autres via des collaborations fonctionnelles avec le VDAB (et, avant, Actiris)

BAPA BXL - LIEU D'ACCUEIL CONVIVIAL

Adresse: Face au Centre administratif de la Ville de Bruxelles

Tour De Brouckère (11ème étage)
Boulevard Anspach, 1 bte 24 - 1000 Bruxelles

Tel.: 02/279.49.70

info.BAPABXL@brucity.be

www.bapabxl.be

<https://www.facebook.com/bxl.bapa>

Accessible au public

Permanence

Lundi au vendredi: 9h00 -12h00

Jeudi: 17h00 – 20h00 (sauf vacances scolaires)

Sur rendez-vous

Lundi au vendredi: 14h00 -17h00



Merci pour votre attention 😊



BAPA BXL asbl

Bld Anspach 1 bte 24 à 1000 Bruxelles

info@bapabxl@brucity.be

www.bapabxl.be